

Envoi par courrier et par courriel

Monsieur. Marc Provencher
Gestionnaire de la section évaluations environnementales
Environnement Canada
Région du Québec
1141 Route de l'Église, 12e étage
Québec (Qc)
G1V 4H5

Québec, le 30 mars 2011

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin
Questions de la commission du 30 mars 2011

DQ25

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir de l'information complémentaire et vous adresse les questions suivantes :

1. Le promoteur s'engage à faire un suivi des mortalités sur trois ans pour les oiseaux et les chiroptères. Le Ministère considère-t-il cette durée suffisante compte tenu de l'évolution du climat et du territoire?
2. Comment serait déterminé un seuil à partir duquel un taux de mortalité d'oiseaux migrateurs serait jugé par le Ministère suffisamment élevé pour requérir du promoteur l'application de mesures d'atténuation?
3. Selon le promoteur, il n'existe pas de cas de mortalité massive d'oiseaux aquatiques documentés, même si certains parcs sont situés dans des milieux où ces espèces sont abondantes. Le promoteur a mis en évidence dans son étude d'impact que les densités d'oies blanches et de bernaches dans les champs sont élevées et que leur hauteur de vol correspond, dans bien des cas, à celle éventuellement balayée par les pales (PR3.3, annexe F1). Il est également connu qu'il existe une héronnière le long du Richelieu à la hauteur du parc, et il est plutôt probable qu'il y ait un couple de Petit Blongios le long de la rivière. Sachant cela, quelles sont les études supplémentaires que vous jugez indispensables afin de pouvoir porter un jugement fondé sur les risques pour les oiseaux migrateurs de l'exploitation du parc éolien de Saint-Valentin et pour permettre de formuler des recommandations qui pourraient éventuellement modifier la configuration du parc? Précisez dans votre réponse si ces études devraient cibler certaines espèces seulement ou être générales.

..2

4. Au PR5.2 QC82, vous mentionnez que le COSEPAC a proposé un statut d'espèce menacée au Goglu des prés (avril 2010). Veuillez déposer les documents à l'appui de cette proposition.
5. Veuillez déposer tout état des connaissances ou de situation, proposition de plan de rétablissement ou autre document en lien avec le Petit Blongios. Quelle devrait être une distance de protection adéquate à respecter entre un habitat confirmé ou potentiel pour cette espèce et une éolienne et infrastructures connexes? Justifiez votre réponse.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 1^{er} avril prochain à 17 h, compte tenu de la deuxième partie d'audience publique débutant le 4 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission